

Appel à projets promotion de l'activité physique chez les jeunes

Contexte et périmètre

Les données récentes montrent une diminution de l'activité physique (AP) et une augmentation de la sédentarité chez les jeunes. Différents programmes de santé nationaux retiennent parmi leur priorité la lutte contre la sédentarité chez les enfants et les jeunes. Le développement de programmes visant à intégrer dans le quotidien des jeunes la pratique régulière de l'AP est soutenu par de nombreux acteurs. De plus, des études récentes et notamment l'étude ICAPS¹, menée par le professeur Chantal Simon, apportent la preuve de la faisabilité de cet objectif et proposent des stratégies d'intervention efficace. Ces stratégies reposent sur la complémentarité entre plusieurs types d'actions qui concernent les individus, le soutien social et l'environnement.

Dans le cadre de ses missions de développement de la promotion de la santé et de la formation, l'Inpes prévoit d'apporter un soutien aux acteurs souhaitant mettre en œuvre des projets de type ICAPS. Dans cette perspective, un guide d'aide à l'action pour développer des projets de promotion de l'activité physique auprès des enfants et des jeunes a été élaboré et est disponible depuis juin 2011. L'objectif de ce guide est de renforcer l'appropriation des connaissances et des méthodes permettant de mettre en place des projets de ce type. Un dépliant de 4 pages de présentation de la démarche est également disponible.

En savoir plus sur l'étude ICAPS² :

<http://www.inpes.sante.fr/index2.asp?page=icaps/default.asp> (voir dépliant et guide de présentation)

But et objectifs de l'appel à projet

Il s'agit de soutenir la mise en place de projets de type Icaps pour augmenter la pratique régulière d'activité physique chez les enfants et les jeunes. Dans un premier temps, l'Inpes propose d'identifier des sites pilotes volontaires et de leur apporter un accompagnement fondé sur le guide d'aide à l'action. Le suivi et le retour d'expérience des premiers sites pilotes permettent d'ores et déjà à l'Inpes d'animer un espace collaboratif d'échanges entre porteurs de projets (plate-forme virtuelle) et de documenter les besoins en formation et en outils complémentaires.

Ces éléments seront ensuite mis à disposition des organismes en charge du conseil méthodologique et des formations dans la perspective de les « outiller » pour développer une offre de conseil et de formation à destination des futurs porteurs de projets dans ce domaine. L'observation des actions développées dans ces sites pilotes permettra également d'évaluer la transférabilité et la reproductibilité de la démarche de type ICAPS.

Une première vague de 7 sites pilotes a été sélectionnée par appel à projets en juin 2011 doté d'un montant total de 299 923 euros.

Ce projet est suivi par un comité de pilotage national regroupant de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Modalités de participation

Durée : 18 mois

Structures concernées :

Cet appel à projets s'adresse à tous les promoteurs d'action, à savoir toute personne morale :

¹ Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité

² Simon C, Schweitzer B, Oujaa M, Wagner A, Arveiler D, Tribby E, Copin N, Blanc S, Platat C. Successful overweight prevention in adolescents by increasing physical activity: a 4-year randomized controlled intervention. Int J Obes (Lond). 2008 Oct;32(10):1489-98.

- de droit privé à but non lucratif (association, mutuelle, etc.) ou ayant une mission de service public
- ou de droit public (établissement public local d'enseignement, écoles primaires, collectivités territoriales et leurs établissements publics, accueils collectifs de mineurs etc.).

Les partenaires désigneront parmi eux un coordonnateur de projet unique ainsi qu'un seul organisme gestionnaire des fonds. Le coordonnateur sera responsable de la mise en place des modalités liées au projet, de la transmission des documents requis et de la communication sur le projet et de l'évaluation.

Type de projets susceptibles d'être retenus (Orientations des projets)

Les projets devront concerner les **trois niveaux identifiés dans la démarche de type ICAPS** à savoir des actions en faveur des enfants et des jeunes portant sur :

- les attitudes et motivations vis-à-vis de l'activité physique par des débats ou autres activités de sensibilisation
- la sensibilisation de l'entourage des enfants et des jeunes (parents, enseignants, animateurs, éducateurs...) pour les encourager à augmenter leur niveau de pratique d'une activité physique
- la mise en place de conditions institutionnelles et environnementales favorisant l'activité physique (aménagement d'horaires, accès à des équipements, organisation des transports...)

Les porteurs de projet n'ont pas vocation à assurer directement l'intégralité des 3 types d'actions, certaines d'entre elles pourront être réalisées dans le cadre de partenariats existants ou établis pour ce projet.

Le projet présenté peut correspondre à l'implantation d'un nouveau projet ou à l'évolution d'un projet déjà existant de façon à ce qu'il s'inscrive dans une **approche multi-niveaux** telle que proposée par ICAPS.

Eligibilité et sélection des projets

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité, puis soumis à un comité de sélection présidé par l'Inpes et associant plusieurs représentants institutionnels.

Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- Le dossier de candidature doit complet et respecter les modalités de soumission figurant dans le présent document.
- Le projet doit :
 - répondre aux objectifs du présent appel à projet
 - avoir une durée de 18 mois minimum
 - exposer précisément le contexte, la réalisation, le financement, les résultats attendus et leur évaluation
 - identifier une équipe de 3 personnes, issues de secteurs et d'organismes différents impliqués dans le projet et qui participeront aux actions d'accompagnement et de formation proposées par l'Inpes.

Critères de sélection

a) Critères de sélection généraux

Seront pris en compte les éléments suivants :

- le caractère participatif de la démarche (au minimum participation des jeunes à la sélection des activités physiques proposées) ;
- une approche intersectorielle et mobilisant des partenaires appartenant au minimum à trois secteurs différents (par exemple : établissements scolaires ou péri scolaire, structures en charge de l'offre d'activité physique, collectivités territoriales, associations de parents, services de santé etc.). Des éléments tangibles de la réalité de ces partenariats devront figurer au dossier ;
- l'inscription du projet dans les dispositifs locaux/cadres et notamment dans le projet d'établissement/d'école/ du centre de loisirs ou de vacances devra être mentionnée dans le dossier ;

- une durée minimale de 12 mois/an d'accueil régulier des jeunes au sein des établissements scolaires et/ ou autres lieux;
- la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- la continuité de l'offre d'activité physique après le temps scolaire et/ou pendant les vacances
- la prévision de collecte de données :
 - o générales (types d'activité proposées, taux de présence aux activités, attitudes des jeunes vis-à-vis de l'activité physique...)
 - o individuelles de base concernant les jeunes à différents temps du projet pour comparaison en particulier : nombre d'heures de pratique d'activité physique, habitudes de déplacements, perception de son état physique...
- la méthodologie de l'évaluation (Cf. fiche d'évaluation);

b) Critères de sélection du projet

Intérêt et qualités du projet

- Structuration et cohérence globale
- Clarté des objectifs
- Aptitude de la structure porteuse du projet et du coordinateur à diriger le projet
- Réactivité et rapidité de la mise en œuvre du projet
- Capacité à mener le projet indépendamment de tout intérêt à des fins commerciales
- Une attention particulière sera portée aux projets émanant des DOM dans la mesure où aucun projet n'a été retenu dans le cadre du premier appel à projets

Faisabilité et méthodologie

- Caractère intégré de l'approche proposée basée sur les 3 niveaux d'intervention ICAPS
- Description et pertinence des modalités de réalisation
- Adéquation entre les ressources humaines et les besoins du projet
- Caractère réaliste du calendrier
- Justification du financement demandé.
- Description précise de la méthodologie d'évaluation envisagée comportant la mise en place d'un dispositif d'évaluation simple afin d'estimer l'évolution de la pratique physique des jeunes entre le début et la fin du projet et mentionnant l'association éventuelle à une équipe de recherche.

c) Critère d'exclusion

Cet appel à projets ne pourra financer :

- une action de communication isolée ;
- une compétition sportive ;
- un événement sportif ponctuel et isolé ;
- une action de formation isolée ;
- un projet fondé exclusivement sur l'évolution des savoirs ou des attitudes.

Dispositions générales pour le financement

L'enveloppe totale allouée pour cet appel à projets est de 300 000 euros. Le montant accordé à chacun des projets sera fonction de son ampleur: nombre de structures, de jeunes, territoire couvert etc.

- Le financement accordé est non pérenne ;
- Il sera attribué pour une période de 18 mois et a vocation à financer le démarrage du projet et en particulier :
 - Les activités de coordination et de suivi (y compris la collecte des indicateurs de suivi et d'évaluation)
 - Les activités de formation et d'accompagnement (y compris les déplacements à l'Inpes) de l'équipe de 3 personnes.

- Le financement attribué n'a pas pour vocation à participer au fonctionnement structurel de l'organisme ;
- Les cofinancements sont souhaitables et leur origine doit être précisé dans le dossier de candidature.

Engagement de l'organisme

L'organisme s'engage à

- mettre en œuvre le projet
- permettre à l'équipe de 3 personnes
 - o de participer ensemble aux actions d'accompagnement et de formation proposées par l'Inpes, notamment :
 - les actions en présentiel à Paris à savoir 1 journée de lancement en juin 2012, 2 jours de formation en septembre 2012, 1.5 journée de bilan intermédiaire en 2013, une journée de bilan début 2014. **L'ensemble des frais correspondants aux déplacements et hébergement est à intégrer dans le budget demandé.**
 - les actions à distance : plate-forme collaborative et formation en ligne
- transmettre un bilan à chaque étape clé du projet. L'Inpes proposera des outils de suivi communs et construits avec les différents sites pilotes
- contribuer aux travaux de l'instance d'évaluation

Composition du dossier demandé

1. [Le dossier CERFA version Mai 2010 12156*03](#) rempli en intégralité, et particulièrement :
 - o la description de l'action fiche 3-1
Les projets devront donc comporter :
 - les objectifs ;
 - les méthodes et modes d'action ;
 - les outils d'intervention ;
 - le déroulement envisagé ;
 - le calendrier détaillé;
 - les partenaires impliqués
 - les ressources humaines, en précisant les formations, l'expérience, le statut professionnel des personnes impliquées
 - la /les méthodes d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus.
 - o le budget du projet global et le budget par année (2012 et 2013) fiche 3-2 à remplir une fois pour le global, et pour chacune des années
 - o un budget par action (si plusieurs actions) fiche 3-2 à remplir une fois pour l'action globale, et pour chacune des années
 - o les pièces de la fiche 5 du CERFA
2. [Une fiche synthétique du projet à compléter](#)
3. [Une fiche d'identification du porteur et des 2 partenaires à compléter](#)
4. [Une fiche d'évaluation à compléter](#)

Réception des dossiers et procédure de sélection

9 Mars 2012 (le cachet de la poste faisant foi), trois exemplaires papier seront adressés à l'attention de :

Mme Florence Rostan
Institut National de Prévention et d'éducation pour la santé
DATER
42 boulevard de la Libération
93 203 Saint Denis Cedex

ainsi qu'une version informatique du projet à : projetcaps@inpes.sante.fr

Calendrier

3 février 2012 : publication de l'appel à projet
 9 mars 2012 : réception des dossiers

Semaine du 10 au 13 mars 2012: réunion du comité de sélection.
Début mai 2012: Information des porteurs dont le projet a été sélectionné

Contacts

Florence Rostan : florence.rostan@inpes.sante.fr